

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud
SÉANCE du 19 12 2017

Délibération n° 89-2017

Le conseil d'administration autorise à l'unanimité l'ENSIBS à refacturer à chaque apprenti en cyberdéfense passant la certification CEH, la somme de 242 euros au titre des frais d'inscription à cette certification.

Membres en exercice :	29
Membres présents ou représentés :	27
Suffrages exprimés :	
• Pour :	27
• Contre :	0
Abstention(s) :	0
N'ont pas pris part au vote :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait :
--

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 22 décembre 2017

Document mis en ligne le : 8 janvier 2018